



LA LETTRE

N° 2020-01

TRANSPARENCE ? VOUS AVEZ DIT TRANSPARENCE ?

A l'heure où les « experts » sont en première ligne pour informer (ou désinformer) les Français sur la crise sanitaire, il est intéressant de connaître les liens de ceux-ci avec les laboratoires pharmaceutiques qui fabriquent les médicaments.

A la suite du scandale du Médiateur qui avait révélé l'emprise de laboratoire Servier sur le corps médical, la loi BERTRAND a instauré une obligation de transparence sur ces collaborations.

Mise en ligne 3 ans après, la base Transparence Santé, où figurent les données fournies par les laboratoires, devait apporter une solution. C'est loin d'être le cas.

Dans un premier temps, seules les largesses dont bénéficient les médecins sous forme « d'avantages » d'une valeur supérieure à 10€ y sont visibles : soit les invitations à des repas, les frais d'hébergement et de transport. Quant aux « conventions », c'est-à-dire les contrats aux montants bien plus

élevés, la Ministre de la Santé d'alors, Marisole TOURAINE décide de les garder secrets.

Dans les faits, un patient peut savoir si le laboratoire X a invité son médecin à déjeuner mais pas s'il a été rémunéré pour mener des essais cliniques sur son dernier médicament, vanter les mérites de ce dernier auprès de ses confrères ou fournir des prestations de consultant.

Les labos ont distribué plus de 6,6 milliards € en France entre 2012 et 2019 selon le site Euros for Docs. Les académies, fondations, sociétés savantes et organismes de conseil en sont les principaux bénéficiaires avec 2,3 milliards € suivis de près par les professionnels de santé avec 1,6 milliards €.

Comme vous le voyez, il ne s'agit pas de cacahuètes. Ces liens d'argent entretenus par les laboratoires pharmaceutiques (ils y dépensent plus que pour la recherche) sont à l'origine des conflits d'intérêts qui entachent les rapports des « experts » et entraînent les scandales sanitaires.

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) possède

l'intégralité des contrats puisqu'il a la mission de service public pour vérifier en amont les conventions. Mais il refuse d'en diffuser les données.

Vous avez dit transparence ?

BREVES

Qui paye quoi?

En France l'Assurance Maladie (Sécu) finance en moyenne 77,8% des dépenses de santé remboursables. Cette moyenne cache une inégalité de remboursement: si les maladies longues sont prises en charge à 100% (hors dépassement), les soins courants ne le sont qu'à 50% et même moins.

Les complémentaires remboursent quant elles, 13,4% de ces dépenses.

Sur ce dossier des mutuelles, je vous recommande la lecture de l'excellent enquête effectuée par Ludovic SIMBILLE dans le Monde Diplomatique de ce mois d'octobre 2020.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@laposte.net